

Élection de Jacques Auxiette, Président du nouveau Syndicat Mixte Aéroportuaire

Le nouvel aéroport sera mis en service en 2017. Il n'est plus en phase d'études mais en phase de réalisation depuis le 1^{er} janvier 2011, date du démarrage opérationnel de la concession attribuée à la société Aéroports du Grand Ouest.

Les collectivités participant au financement du projet aéroportuaire – les Régions Pays de la Loire et Bretagne, le Département de Loire-Atlantique, Nantes Métropole, la Carene et Cap Atlantique – , ont délibéré de leur financement et adhésion au Syndicat Mixte Aéroportuaire.

Un nouveau Syndicat Mixte Aéroportuaire s'est aujourd'hui constitué pour porter la participation des collectivités intéressées au financement de l'opération, percevoir les produits du partage des résultats de la concession aéroportuaire (retour à meilleure fortune et redevances) ainsi qu'une partie des produits de cession par l'Etat des terrains libérés à Nantes Atlantique, assurer le suivi de la concession aéroportuaire, et mettre en œuvre des réflexions et des actions d'accompagnement, notamment en matière de développement des territoires, de protection des activités agricoles et des zones naturelles, ou d'accessibilité.

Lors de sa première réunion, le Comité syndical, qui regroupe les collectivités participant au financement du projet d'aéroport aux cotés de l'Etat, **a procédé à l'installation du Syndicat, l'élection de son Bureau et de son Président, à l'unanimité : Jacques Auxiette, Président du Conseil régional des Pays de la Loire.**

Le nouveau syndicat réunira les six collectivités participant au financement de l'aéroport mais également d'autres intéressées à sa réalisation. De nombreuses collectivités se sont manifestées en ce sens, et deviendront membres du Syndicat avant la fin de l'année 2011.

"Lien entre les territoires, leurs populations et la société Aéroports du Grand Ouest ainsi que l'Etat, le Syndicat Mixte Aéroportuaire s'engage à prolonger les missions engagées il y a 10 ans par le Syndicat mixte d'études. Notre objectif est de contribuer à faire de cet équipement une réalisation exemplaire sur le plan du développement durable et de représenter au mieux les intérêts locaux et régionaux, notamment en termes de desserte en transport collectif", commente Jacques Auxiette.

Les compétences du Syndicat Mixte Aéroportuaire :

- porter le financement de l'opération, compétence qui inclut également la perception des produits du partage des résultats de la concession aéroportuaire (retour à meilleure fortune et redevances), ainsi qu'une partie des produits de cession par l'Etat des terrains libérés à Nantes Atlantique après le transfert des activités commerciales de l'aéroport ;
- assurer le suivi de la concession aéroportuaire ;
- réaliser des études sur les dessertes en transport collectif de la plateforme aéroportuaire ;
- réaliser des études sur l'aménagement spatial de la nouvelle plateforme aéroportuaire et de son environnement proche, en complément des études menées dans le cadre des schémas à valeur prescriptive.

Contacts presse :

Laurence Guimard

02 28 20 60 60 / laurence.guimard@paysdelaloire.fr

Nicolas Aubert

02 28 20 63 30 / nicolas.aubert@paysdelaloire.fr